Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200046795-20250919-CR_CLE19092025-AU

CLE
Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant du Gapeau

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DE LA CLE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 À PIERREFEU-DU-VAR À 10H00

Date de la convocation : Le 5 septembre 2025

Nombre de représentants de la commission : 40
Présents : 20 + 6
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle André des Tonneaux, à Pierrefeu-du-Var, pour sa séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- ***Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :***

Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte
Monsieur Yves REYNARD – Commune d'agglomération Sud-Sainte-Baume
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
Monsieur Jean-Claude ALBERIGO – Commune de communes Méditerranée Porte des Maures
Monsieur Jean-Bernard KISTON – Commune de communes Méditerranée Porte des Maures
Monsieur Jean-Louis BOYER - Communauté de communes Cœur du Var
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

- ***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :***

Monsieur Michel MAUREL – Syndicat Agricole et Horticole Hyères
Monsieur Gilles CAUVIN – Chambre d'agriculture du Var
Monsieur Franck CHAUVET –Fédération Hydraulique du Var
Monsieur Julien PREYNAT –Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Madame Josette FAYS – Association Var Inondation Ecologisme
Monsieur Patrick COLLET - CIL de la Vallée de Sauvebonne
Madame Colette RICHARD – CIL « Les résidents des quartiers est de Hyères »

- ***Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :***

Monsieur Pascal JOBERT - représentante de la Direction Régional de l'environnement, de l'aménagement, et du Logement Rhône-Alpes
Madame Fatiha EL MESSAOUDI– représentante de l'AERMC
Madame Marine DENIAU - représentante de la DDTM du Var
Madame Nathalie COQUELET - représentante du Préfet du Var

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200046795-20250919-CR_CLE19092025-AU

CLE
Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant du Gapeau

POUVOIRS :

Monsieur Adrien LIGIER – Chambre d'agriculture du Var à Monsieur Michel MAUREL
Monsieur Pierre HENRY – Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau à Monsieur Philippe LAURERI
Madame Isabelle MAURY – Société du canal de Provence à Monsieur Franck CHAUVET

PRESENTS ACCOMPAGNANT :

Monsieur Jean-François LEDOUX – Communauté d'agglomération Provence Verte
Monsieur Guirec QUEFFELOU - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Madame Laure MARAVAL - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Madame Aurore FAUCHAS – Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Monsieur Max MOUSSU – Association V.I.E. de l'eau
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville
Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans
Monsieur Christian OLLIVIER – Parc naturel régional de la Sainte-Baume
Madame Isabelle MAURY – Société du canal de Provence
Monsieur Stéphane PENVERNE – Parc national de Port-Cros
Madame Angela MINISTERI – Chambre du commerce et de l'industrie du Var
Monsieur Daniel PEUVRIEL – AVSANE
Monsieur Jacques GIRAULT – UFC que choisir
Monsieur Adrien LIGIER – Chambre d'agriculture du Var
Monsieur Pierre HENRY – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200046795-20250919-CR_CLE19092025-AU

CLE
Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant du Gapeau

Monsieur Patrick Martinelli, Président de la CLE, ouvre la séance à 10h00, constate que le quorum est atteint. Il énumère ensuite les pouvoirs.

Le diaporama présenté lors de la séance est annexé au présent compte rendu.

1. Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le dossier d'autorisation environnementale - Navette toulonnaise - Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Madame Châu Chrétien, rappelle l'article 3 du règlement de la Commission Locale de l'Eau concernant la consultation et l'information de la CLE. Elle rappelle que la CLE est sollicitée pour avis sur les projets soumis à la loi sur l'eau par les services de l'Etat lorsque le SAGE est approuvé. Elle précise que lorsque le SAGE a été approuvé en 2021, la CLE s'était réunie pour modifier son règlement.
L'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE se déroule de la manière suivante :
- Dès réception du dossier, le secrétariat de la CLE met à disposition de la CLE, le dossier par voie numérique ;
- La CLE dispose de 15 jours pour émettre ses remarques par voie numérique au secrétariat de la CLE ;
- Le Bureau de la CLE se réunit pour émettre un avis pour le compte de la CLE sur la base des remarques qui lui ont été transmises ;
- Le Président signe et adresse l'avis à l'autorité administrative.
Elle rappelle que le rôle de la Commission Locale de l'Eau est de veiller à la compatibilité du/des projet(s) avec le Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Madame Josette Fays intervient sur un avis formulé par la CLE précédemment concernant le projet des Bormettes, elle indique que l'avis de l'association « Vie de l'Eau » a été annexé à l'avis rendu par la CLE et que cet avis ne figurait pas dans le dossier d'enquête publique lorsqu'elle s'est rendue à l'une des permanences de l'enquête publique. Elle demande que les remarques transmises par les membres de la CLE puissent au moins être résumées dans l'avis formulé par la CLE et pas seulement mentionnées en annexe. Elle demande de préciser le nombre des votants sur le nombre de membres total de la CLE.

Madame Josette Fays ajoute qu'elle a bien lu l'avis et qu'elle est étonnée que Monsieur philippe Laureri signale l'importance en matière de sécurité sur cette gare. Elle explique qu'en avril dernier lors de la réunion de terrain organisée entre son association et le Syndicat Mixte un signalement a été fait concernant un problème d'affouillement d'un pilier au niveau du pont à 200 mètres de la gare, elle demande si une réponse a été apportée par le réseau RFF. Elle demande s'il est possible d'adresser la demande par courrier. Elle se plaint des délais très long de réponse du Syndicat Mixte à ses interrogations.

Monsieur Franck Chauvet se demande si une étude d'impact dans le cadre du projet soumis pour avis.

Madame Nathalie Coquelet inique que les documents actualisés seront mis à la disposition du public.

L'avis de la CLE est annexé au présent compte rendu.

2. Bilan d'activités 2024– *par le smbvg*

Le bilan d'activités 2024 est disponible sur le site internet (https://www.smbvg.fr/le-syndicat-mixte/ rubrique : rapport d'activités)

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200046795-20250919-CR_CLE19092025-AU

Action 5-1 du PAPI : Réduction de vulnérabilité du bâti à usage d'habitation

Monsieur Jean-François Ledoux prend la parole pour indiquer qu'une personne sur Méounes a déposé un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un batardeau depuis un moment mais qu'elle n'a jamais eu de réponse concernant sa demande.

Madame Châu Chrétien propose à celui-ci de transmettre les informations et coordonnées à l'issue de la réunion pour donner suite à cette demande.

Madame Josette Fays intervient sur la pris en charge à 100% par la Métropole TPM des travaux à réaliser chez les particuliers et remercie Monsieur Jean-Pierre Giran d'avoir pris en compte leur sollicitation. Elle indique que peu de travaux à la suite des diagnostics sont réalisés par manque de moyens financiers. Elle demande que les EPCI se questionnent sur la possibilité de procéder comme la Métropole sur cette prise en charge à 100%.

Madame Josette Fays demande si une réunion sur le bilan et les actions PAPI Gapeau est possible.

Madame Châu Chrétien lui indique que des commissions thématiques seront organisées dès que possible.

Madame Josette Fays propose de mettre à disposition un ingénieur hydraulicien de son association car au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau il n'y en a pas afin d'apporter son aide.

Monsieur Patrick Martinelli et Madame Châu Chrétien lui indique que le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau possède tous les moyens humains nécessaires, l'appui d'un ingénieur hydraulicien supplémentaire serait inutile étant donné que le Syndicat Mixte fait appel à des prestataires, bureaux d'études, entreprises spécialisées dans le domaine pour appuyer ses effectifs.

Monsieur Gilles Cauvin demande que soit ajouté dans le Bilan de l'année 2024, le suivi par le Syndicat Mixte de l'étude sur les canaux réalisées par la Chambre d'agriculture du Var.

3. Programme de la Fête du Gapeau – *par le smbvg et les animateurs du contrat de la rade de Toulon et des îles d'or*

RAS

4. Présentation du projet EPIC par le conseil scientifique des îles de Lérins (CSIL), programme européen d'observation et d'étude financé par l'Europe et mené en collaboration avec l'université de Toulon, le laboratoire IM2NP et Pollustock – *par Madame Stéphanie Pierre, Directrice du CSIL*

Le diaporama présenté en séance est annexé au présent compte rendu

RAS

5. Points divers – Questions sur la gouvernance dans la gestion des canaux d'irrigation gravitaire et les droits d'eau fondés en titre

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200046795-20250919-CR_CLE19092025-AU

Monsieur Patrick Martinelli précise que ce point a été ajouté à l'ordre du jour sur demande de Monsieur Franck Chauvet, président de la Fédération Hydraulique du Var.

Monsieur Jean-François Ledoux remercie l'équipe du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau, en particulier Monsieur Aurélien Boéri pour sa disponibilité. Il tient à revenir sur le compte rendu de la CLE de l'année dernière sur l'intervention de Madame Aurore Fauchas concernant la mise en place par le PNR de la Sainte Baume d'un outil de suivi des prélèvements en lien avec la base de données de l'Agence de l'Eau. Il ne comprend pas pourquoi le PNR ne l'a jamais sollicité.

Madame Aurore Fauchas indique qu'elle ne suit pas les canaux en tant que tel, elle n'a pas de mission particulière par rapport aux canaux, elle s'intéresse à l'amélioration des connaissances des sources karstiques qui contribuent à différents cours d'eau notamment du bassin versant du Gapeau. Elle s'intéresse aux prises d'eau qui sont proches des sources. Des suivis des températures et parfois des mesures de débits pour l'amélioration des connaissances.

Monsieur Patrick Martinelli ajoute que la CLE est très mobilisée et que même si les avis sont partagés ils permettent d'avancer.

Monsieur Franck Chauvet déplore les tracas administratifs et informatiques qui s'ajoutent sur la gestion des canaux. Il souhaite avoir un retour de l'OUGC et de sa mise en fonction. Il indique vouloir faire des réunions avec les associations gestionnaires de canaux et le Syndicat Mixte pour avoir toutes les informations nécessaires. Il voudrait aborder le sujet de autorisations de prélèvement dans le cadre d'une OUGC et/ou sans OUGC. Il pose la question des redevances à l'agence de l'eau liées aux prélèvements dans le cadre de l'OUGC et sans OUGC.

Madame Marine Deniau répond : sur la question de l'OUGC, elle indique qu'un travail a été réalisé par la Chambre d'agriculture du Var avec en parallèle une étude sur certains canaux sur le Bassin Versant du Gapeau pour mieux connaitre les enjeux agricoles. Elle précise que selon la lecture du code de l'environnement, l'outil OUGC n'est plus approprié car il concerne uniquement les prélèvements agricoles (canaux, pompages, forages). Les canaux du bassin versant du Gapeau sont des canaux à usage mixte (pas qu'agricole mais potagers, arrosages, etc.). Elle rejoint l'importance d'avoir un outil collectif, une gestion collective sur les canaux d'irrigation. Elle indique que par rapport aux autorisations de prélever des arrêtés préfectoraux ont été pris ou vont être pris pour l'ensemble des canaux. Elle précise qu'un travail est en cours depuis plusieurs années pour que l'ensemble des gestionnaires de canaux soit régulier administrativement et les canaux en usage soit régularisés techniquement. Le Syndicat Mixte vient en appui des gestionnaires.

Monsieur Franck Chauvet discute des seuils d'alerte, alerte renforcée et crise sur le Gapeau de l'arrêté sécheresse.

Madame Châu Chrétien rappelle que les débits minimums biologiques et débits objectifs d'étiage ont été validés dans le SAGE approuvé en 2021. Au préalable, ces débits ont été validés par le comité de pilotage en charge du suivi de ces études menées depuis 2010 sur le bassin. Une partie des études avait été portée par la Chambre d'Agriculture du Var pour le volet agricole, par l'Agence de l'eau et finalisé par le Syndicat Mixte actuel. Suite à l'approbation du SAGE, les débits seuils d'alerte, d'alerte

Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 083-200046795-20250919-CR_CLE19092025-AU

renforcée, de crise ont été revus pour le Gapeau à Solliès-Pont et le Réal Martin à La Crau. Il reste le Gapeau à l'aval à définir en tenant compte des retours du projet de réinfiltration Aquarenova sur Hyères. Ces changements dans l'arrêté cadre sécheresse ont été validés par la Commission Ressource en Eau animée par le Préfet du Var.

**********Levée de séance 12h25**********